

Présentation du dispositif

Pour qui ?

Tout mineur des Pyrénées-Atlantiques relevant d'une mesure administrative ou judiciaire de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), dont les Mineurs Non Accompagnés (MNA).

Pourquoi ?

Les mineurs en protection de l'enfance constituent une population particulièrement vulnérable, avec des besoins spécifiques. Leur santé peut être impactée tout au long de la vie par les violences, négligences et expériences négatives subies pendant l'enfance. L'objectif est d'**améliorer la santé globale de ces enfants et adolescents** en facilitant leur accès aux soins et le suivi de leur parcours de santé.

Comment ?

Par le biais d'un **bilan de santé initial** par un médecin généraliste ou pédiatre **volontaire**, puis par son **actualisation annuelle**, pour prévenir, soigner, et structurer un suivi médical régulier, s'assurer que les soins et suivis spécialisés préconisés soient effectués, et permettre une prise en charge précoce de toute pathologie ou situation de handicap.

Le médecin volontaire signe une **charte d'engagement** avec la structure de coordination (DAC 64) pour devenir médecin référent.



Le rôle du DAC 64

Garantir l'accès aux soins des mineurs protégés

Le Dispositif d'Appui à la Coordination, porté par l'association ICA Santé 64, assure la **coordination de ce projet et vient en appui des médecins dans l'organisation du parcours de santé** de ces mineurs.

Le dispositif Santé Protégée veille au suivi des prescriptions et des préconisations médicales concernant les **soins de santé somatique et psychique**.

Il peut dans ce cadre, en l'absence ou dans l'attente d'une prise en charge dans le droit commun (CAMSP, SESSAD, CMP, CMPP...), et pour **garantir l'accès à une prise en charge précoce**, proposer une orientation auprès de psychomotriciens, psychologues et ergothérapeutes libéraux volontaires grâce à une enveloppe dédiée.

Il s'appuie sur un **réseau pluridisciplinaire** de professionnels de santé publics et privés. Il garantit leur formation autour des **enjeux de la protection de l'enfance**.

L'équipe Santé Protégée DAC 64

Sylvie MISTROT, chargée de projet :

- par téléphone au 06 28 91 66 40
- par courriel à sylvie.mistrot@dac-64.fr

Audrey VIGNALOU, coordinatrice :

- par téléphone au 07 54 36 51 43
- par courriel à audrey.vignalou@dac-64.fr
- secteurs : Oloron Sainte-Marie, Nay, Morlaàs

Alexandra MONSEAU, coordinatrice :

- par téléphone au 06 76 11 74 11
- par courriel à alexandra.monseau@dac-64.fr
- secteurs : Jurançon + en renfort sur Pau-Aglo

Dorothée GRACIA, coordinatrice :

- par téléphone au 06 44 03 67 10
- par courriel à dorothee.gracia@dac-64.fr
- secteurs : Orthez, Mourenx, Salies de Béarn, St Palais, Hasparren, Saint Jean le Vieux, Mauléon

Hélène GILABERT VEAU, coordinatrice :

- par téléphone au 06 87 65 07 41
- par courriel à helene.gilabertveau@dac-64.fr
- secteurs : St Jean de Luz, Ustaritz, Hendaye, Cambo les Bains

Claire CANTON, coordinatrice :

- par téléphone au 07 48 16 36 93
- par courriel à claire.canton@dac-64.fr
- secteurs : Anglet, Bayonne, Biarritz

Manon RONTEAU, coordinatrice :

- par téléphone au 07 54 36 41 84
- par courriel à manon.ronteau@dac-64.fr
- secteurs : Pau Agglo (Bonnard, Berlioz, Fébus, Ossau, Billère)

